

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021 à 18h30

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien PUJOL, Julien RIBES, Solène PELLE.

**Procurations** : Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, M. Thierry CELMA à M. Thierry LOPEZ, Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Françoise CRASSOUS, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ.

**Absente excusée** : Mme Béatrice RIERA

**Secrétaire de séance** : M. Bernard GUERRERE

**Le quorum est atteint avec 17 présents + 5 procurations.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 7 Juin 2021 qui est adopté à l'unanimité des présents + 5 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

- 11) DCE Parking des Buissonnets
- 12) Convention prêt salle Ex-cantine Sessad Sol'N

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 5 procurations.

### ORDRE DU JOUR

#### DECISIONS DU MAIRE

**N° AD-2021-06-08-25 du 8 Juin 2021** validant la proposition de la Société ABSYS, d'un montant de 5 871.42 € HT, pour l'installation de caméras de vidéo protection et relais dans la commune.

**N° AD-2021-06-08-26 du 8 Juin 2021** modifiant le prix de vente du caveau n°8 carré 5 du cimetière à 3 536 €.

**N° AD-2021-06-09-27 du 9 Juin 2021** validant l'avenant aux délais des travaux de Requalification des abords du Château repoussés au 30 septembre 2021.

**N° AD-2021-06-22-28 du 22 Juin 2021** validant la proposition de la Société ELIT Solutions pour l'acquisition d'un photocopieur N/N Konica Minolta BH 287 au montant de 2 890 € HT assorti d'un contrat de maintenance de 0.0044 € HT/copie sur la base de 12 000 copies au trimestre soit 52.80 € HT/trimestre.

**N° AD-2021-06-22-29 du 22 juin 2021** validant la proposition de la Société ELIT Solutions pour le remplacement des 5 licences de la solution de courrier MFiles dans sa version plus récente New Génération avec les mises à jour intégrées + OCR PRO MFILES pour un montant de 815 € HT/trimestre pour 21 trimestres ainsi que l'assistance MFiles pour un montant de 45 € HT/Trimestre.

**N° AD-2021-06-22-30 du 22 juin 2021** validant la proposition de GAN Assurances pour le contrat d'assurance organisateur pour le taureau piscine du 14 juillet 2021 d'un montant de 288.47 € TTC.

**N° AD-2021-06-30-31 du 30 juin 2021** validant la modification de la convention financière pour les travaux de dissimulation des rues Bellevue et Figuier avec Hérault Energies ramenant la participation financière de la commune à 63 849.22 € TTC au lieu de 76 162.18 € TTC, suite aux notifications de subventions.

**N° AD-2021-07-08-32 du 8 juillet 2021** validant la proposition de la Société ABSYS pour le contrat de maintenance du système de vidéo protection du village pour un montant annuel de 2 720.00 € TTC, renouvelable 3 fois.

**N° AD-2021-07-08-33 du 8 juillet 2021** validant la proposition de la Société LAPPSET pour la réalisation de zones de réception sécurisées au droit des jeux d'enfants installés dans la cour de l'école maternelle pour un montant de 3 825 € HT.

**N° AD-2021-07-08-34 du 8 juillet 2021** validant la proposition de la Société CHUECOS pour la réalisation d'un revêtement de sol souple dans une classe de l'école maternelle pour un montant de 2 305.00 € HT.

## **DELIBERATIONS**

### **I – Création d’une zone de préemption au titre de la protection des Espaces Naturels Sensibles : D-2021-09-06-01**

Vu l’article L. 113-8 du code de l’urbanisme attribuant compétence aux départements pour l’élaboration et la mise en œuvre des politiques de protection, de gestion et d’ouverture au public des espaces naturels sensibles ;

Vu l’article L. 113-14 du code de l’urbanisme offrant possibilité aux départements, dans le cadre de la politique prévue à l’article L. 113-8 dudit code, de créer des zones de préemption ;

Vu les articles L. 215-1 et suivants du code de l’urbanisme portant procédure d’institution des zones de préemption au titre de la protection des espaces naturels sensibles ;

Vu le courrier de saisine du Conseil départemental de l’Hérault en date du 17 juin 2021 sollicitant l’accord de la commune en vue de créer une zone de préemption au titre de la protection des espaces naturels sensibles ;

Vu la saisine par le Conseil départemental pour avis de la chambre départementale d’agriculture de l’Hérault, du centre régional de la propriété forestière et de la Société d’Aménagement Foncier et d’Établissement Rural service du département de l’Hérault ;

Vu la note de présentation et les plans annexés ;

Vu le Schéma départemental des ENS 2019-2021 ;

CONSIDERANT :

- que la création de zones de préemption espaces naturels sensibles a comme finalité de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d’assurer la sauvegarde des habitats naturels et que, pour y parvenir, le Département élabore et met en œuvre une politique de protection et de gestion des espaces naturels, boisés ou non en vue de leur ouverture au public,

- que le Département peut à cette fin créer des zones de préemption avec l’accord des communes dotées d’un plan local d’urbanisme (PLU) ;

- la pression foncière que connaît la commune de LESPIGNAN et les risques avérés de dénaturation des espaces agricoles et naturels tels qu’identifiés dans la note annexée à la présente délibération ;

- l’intérêt paysager, écologique et environnemental qui s’attache à la conservation, la protection et la valorisation de ces espaces ;

- que le conservatoire du littoral et la commune sont titulaires du droit de préemption par substitution dès lors que le département ne l’exerce pas ;

- que la justification du choix opéré pour la délimitation de la zone de préemption sur la commune de LESPIGNAN a été guidée par l’existence de zonages et de classements réglementaires permettant d’identifier les secteurs remarquables et les plus menacés et présentant des enjeux environnementaux et paysager importants ;

Le Conseil, décide, à l’unanimité des présents + 5 procurations, de donner son accord à la création sur son territoire d’une zone de préemption au titre de la protection des espaces naturels sensibles et d’autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce et document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **II – Subventions Façades :**

#### **a) 5 Rue de la Tour : D-2021-09-06-02a**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d’un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande de M. Alain SERRANO - 5 Rue de la Tour

Montant de la subvention : 1 500 €

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 5 procurations, décide d’octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2021 ou suivant.

## **b) 1 Impasse du Bleuet : D-2021-09-06-02b**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façades entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Il présente la demande de Mme Laëtitia BERTALOTTO - 1 Impasse des Bleuets  
Montant de la subvention : 750 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, décide d'octroyer la subvention façades sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2021 et suivants.

**Mme Béatrice RIERA rejoint la séance, le quorum est porté à 18 présents + 5 procurations**

## **III – Transfert compétence Gestion de l'Énergie Partagée à Hérault Energies : D-2021-09-06-03**

Vu la délibération du Conseil Syndical de Hérault Energies en date du 5 mars 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1-1129 du 28 septembre 2017 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Hérault Energies ;

Vu l'article 3.6 des statuts d'Hérault Energies relatifs à la maîtrise de la demande en énergie ;

Vu la loi relative à la transition énergétique.

Monsieur le Maire rappelle que les récentes évolutions législatives renforcent le rôle des communes en matière de transition énergétique des territoires et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Ainsi la commune de Lespignan, consciente de ces enjeux, mène des actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation sociale, économique et géographique du territoire en association avec les acteurs publics et privés. Dans ce cadre, un partenariat s'est renforcé avec le Syndicat Mixte d'Énergies du Département de l'Hérault « Hérault Energies », acteur majeur dans les domaines de la maîtrise de l'énergie.

Ce syndicat, ouvert à la carte, exerce plusieurs compétences dont celles relatives à la maîtrise de la demande en énergie MDE – GEP proposée pour 5 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des présents + 5 procurations,

- D'approuver le transfert des compétences « maîtrise de la demande en énergie » pour le patrimoine bâti propriété de la commune de Lespignan conformément à l'article 3.6 MDE des statuts d'Hérault Energies ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de la commune à signer les conventions à intervenir et toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- D'autoriser Hérault Energies à prendre note de ce transfert conformément au règlement proposé ;
- Dit que cette délibération sera notifiée au Syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault « Hérault Energies ».

## **IV – Convention passage eau brute Parcelles C n° 1877, 1878 : D-2021-09-06-04**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une proposition de convention de passage d'un réseau d'arrosage BRL en traversée du chemin de n°33 (chemin de la Dure) à hauteur de la parcelle C 1877 afin de relier la parcelle C 1878 appartenant à M. Freddy DAVID, à titre gracieux et durée indéterminée.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec M. Freddy DAVID.

## **V – Décision Modificative n°1 – BP 2021 :**

### **a) Commune : D-2021-09-06-05a**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour permettre l'imputation comptable de certaines opérations en investissement et fonctionnement, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

#### Dépenses d'investissement :

C/2031-203	+ 7 107.00 €
C/21534-203	+ 8 480.00 €
C/2158-203	+ 82 220.00 €
C/2188-203	+ 1 600.00 €
C/21534-100	+ 15 800.00 €
C/020	+ 41 507.00 €
C/041-202	+ 105 881.25 €
C/041-205	+ 9 382.62 €
C/041-2088	+ 23 017.00 €
C/041 -2118	+ 21 612.74 €
C/041-21311	+ 101 400.92 €
C/041-21312	+ 69 375.72 €
C/041-21316	+ 27 633.90 €
C/041-21318	+ 452 344.59 €
C/041-2138	+ 133 116.40 €
C/041-2151	+ 223 337.52 €
C/041-21534	+ 17 624.32 €
C/041-2158	+ 12 849.80 €
C/041-2184	+ 176.24 €
<b>Total :</b>	<b>+ 1 354 467.02 €</b>

#### Recettes d'investissement :

C/13146-100	+ 15 800.00 €
C/1321-201	+ 140 914.00 €
C/041-2031	+ 1 181 894.58 €
C/041-2033	+ 15 858.44 €

**Total : + 1 354 467.02 €**

Portant la section d'investissement qui reste équilibrée en dépenses et en recettes à un montant de 4 677 908.78 €

#### Dépenses de fonctionnement :

C/673	+ 1 250.00 €
C/6188	- 1 250.00 €

Ne modifiant pas la section de fonctionnement qui reste équilibrée à un montant de 2 258 807.00 €

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 5 procurations

### **b) Service Enfance Jeunesse : D-2021-09-06-05b**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour permettre de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

#### Dépenses de fonctionnement :

C/6574	+ 250.00 €
C/6042	- 250.00 €

Ne modifiant pas la section de fonctionnement qui reste équilibrée à un montant de 638 207.00 €

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 5 procurations

## **VI – Modification du tableau de l'effectif communal : D-2021-09-06-06**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 avril 2021, régularisant le tableau de l'effectif communal et précise qu'il convient de le mettre à jour pour permettre la prise en compte des avancements de grades 2021.

Le Conseil, par 23 voix pour dont 5 procurations, approuve le tableau comme suit :

### Personnel permanent à temps complet :

- 1 Attaché principal territorial
- 1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 Adjoint administratif principal 1<sup>o</sup> classe
- 3 Adjoints administratifs principaux 2<sup>o</sup> classe
- 1 Adjoints administratif territorial
- 2 Brigadiers chef principaux
- 1 animateur principal 1<sup>o</sup> classe
- 4 Adjoints d'animation principaux territoriaux 2<sup>o</sup> classe
- 1 Ingénieur territorial
- 2 Techniciens principaux 1<sup>ère</sup> classe
- 2 Agents de maîtrise principaux
- 2 Adjoints techniques principaux 1<sup>o</sup> classe
- 8 Adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe
- 3 Adjoints techniques territoriaux

### Personnel permanent à temps non complet :

- 1 Adjoint technique (à raison de 20h/semaine)

### Personnel non permanent / vacataires :

- 2 Assistants d'enseignement artistiques à temps incomplet
- 2 Adjoints techniques territoriaux

### Personnel sous contrat aidé par l'Etat / CDD temps complet :

- 6 Contrats PEC 20h pouvant être complétés selon besoins des services
- 1 Adjoint technique territorial

## **VII – Marché voirie communale 2022-2025 : D-2021-09-06-07**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de voirie communale à bons de commandes actuellement en cours arrive à terme en 2021 et propose de le reconduire pour la période 2022-2025.

Ce programme est estimé à un montant HT annuel maximum de 166 000.00 €.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve le principe de renouveler le marché de voirie communale à bons de commandes pour un montant maximum annuel de 166 000.00 € HT et dit que ce programme de travaux sera inscrit au BP 2022 et suivants de la Commune.

Il autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence du ou des prestataires et de signer le(s) marché(s) correspondant(s) ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire, avec le(s) prestataire(s) reconnu(s) mieux disant(s) par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte lors d'une prochaine séance de conseil municipal des décisions qui auront été prises.

## **VIII – Contrat entretien du Stade : D-2021-09-06-08**

Monsieur le Maire rappelle que le marché d'entretien du stade actuellement en cours arrive à terme en 2021 et propose de le reconduire pour la période 2022-2025.

Ce programme sera assorti de la mention « 0 Phyto ».

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve le principe de renouveler le marché d'entretien du Stade « 0 Phyto » pour la période 2022-2025 et dit que ce programme de travaux sera inscrit au BP 2022 et suivants de la Commune.

Il autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence du ou des prestataires et de signer le(s) marché(s) correspondant(s) ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire, avec le(s) prestataire(s) reconnu(s) mieux disant(s) par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte lors d'une prochaine séance de conseil municipal des décisions qui auront été prises.

## **IX – Maîtrise d'œuvre des travaux de la Rénovation Énergétique des Ecoles : D-2021-09-06-09**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de réaliser les travaux de rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire de la commune ;

Afin de préparer le projet et les dossiers de demande de subventions, il est nécessaire de lancer un appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre chargée du dossier et demande à l'assemblée l'autorisation de lancer la procédure.

Le Conseil approuve ce projet de travaux à l'unanimité des présents + 5 procurations et dit qu'il sera inscrit aux BP 2021 et suivants en section d'investissement au programme Rénovation des écoles.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure de mise en concurrence des cabinets de maîtrise d'œuvre et à signer le marché correspondant avec le prestataire reconnu mieux-disant par la commission d'appel d'offres.

Il rendra compte du choix du prestataire retenu dans une prochaine séance de CM.

## **X – Maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la cantine scolaire et de la réfection de l'îlot des Buissonnets : D-2021-09-06-10**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de réaliser les travaux d'extension de la cantine scolaire et de la réfection de l'îlot des Buissonnets ;

Afin de préparer le projet et les dossiers de demande de subventions, il est nécessaire de lancer un appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre chargée du dossier et demande à l'assemblée l'autorisation de lancer la procédure.

Le Conseil approuve ce projet de travaux à l'unanimité des présents + 5 procurations et dit qu'il sera inscrit aux BP 2021 et suivants en section d'investissement au programme Extension cantine et réfection de l'îlot des Buissonnets.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure de mise en concurrence des cabinets de maîtrise d'œuvre et à signer le marché correspondant avec le prestataire reconnu mieux-disant par la commission d'appel d'offres.

Il rendra compte du choix du prestataire retenu dans une prochaine séance de CM.

## **XI – DCE Marché Création Parking des Buissonnets : D-2021-09-06-11**

Monsieur le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises du marché de création du parking des Buissonnets.

Ce programme a été estimé à un montant HT de 425 502.50 € par les Cabinets ACEB-AURA, chargés de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve le Dossier de Consultation des Entreprises du marché de Création du parking des Buissonnets ci-dessus présenté, ainsi que l'estimation qui en est faite et dit que ce programme de travaux est inscrit au BP 2021 de la Commune.

Il autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence du ou des prestataires et de signer le(s) marché(s) correspondant(s) ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire, avec le(s) prestataire(s) reconnu(s) mieux disant(s) par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte lors d'une prochaine séance de conseil municipal des décisions qui auront été prises.

## **XII – Convention Prêt Salle Ex-cantine SESSAD SOL'N : D-2021-09-06-12**

Monsieur le Maire présente une proposition de convention pour le prêt de la salle ex-cantine – Rue des Buissonnets – à titre gratuit au SESSAD SOL'N Croix Rouge Française, tous les Mercredis matins jusqu'au 30 Juin 2022 (hors périodes de vacances scolaires) qui a été mandaté par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Hérault pour le suivi d'une enfant scolarisée à Lespignan par une psychomotricienne du service.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve le prêt de la salle ex-cantine au SESSAD SOL'N pour le suivi d'une élève scolarisée à Lespignan et autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée avec Mme la Directrice du SESSAD SOL'N.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ M. Frédéric THERON, Directeur du Service Enfance Jeunesse, a demandé à bénéficier d'une mise en disponibilité pour raison personnelle d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.  
Un appel à candidature pour son remplacement a été lancé en Juillet 2021 jusqu'au 15/09/2021 sur le site d'emploi territorial du CDG 34. A ce jour, une vingtaine de candidatures ont été enregistrées.
- ❖ Rentrée scolaire 2021 : L'effectif de l'école élémentaire est en baisse (actuellement au minimum pour permettre de conserver le nombre de classes actuel) alors que celui de l'école maternelle est en légère hausse, notamment au niveau des « petits » qui sont 39 cette année.  
L'organisation de la cantine scolaire du printemps 2021 (Maternelle à la Cardonilha et Elémentaire à la Salle Polyvalente) a été reconduite pour cette rentrée afin de permettre la distanciation physique entre les différentes classes et sera maintenue jusqu'au prochain bilan sanitaire (mi-septembre). Selon les préconisations gouvernementales, la salle polyvalente pourra éventuellement être libérée et sera mise, en priorité, à la disposition des associations locales.

➤ **Monsieur Claude VIDAL informe** l'assemblée des problèmes rencontrés avec les associations locales pour l'occupation des salles et particulièrement avec l'association du Ping Pong, qui a trouvé une solution de repli pour les entraînements mais pas pour les matches. Une décision sera prise après le bilan sanitaire de mi-septembre 2021.

#### ➤ **Monsieur Bernard GUERRERE informe :**

- ❖ **Réunion de la Commission Environnement/Travaux/Cimetière** le Jeudi 21 Octobre 2021 à 18h30 à la Mairie.
- ❖ **Journal de la CC La Domitienne** : Les animations de septembre de la commune de Lespignan n'apparaissent pas sur le document. Monsieur le Maire explique qu'au moment de l'édition du journal, la commune, d fait des contraintes sanitaires, ne savait pas si elle maintiendrait ou organiserait des animations
- ❖ Lors des travaux de réfection de la cour de l'Ecole Maternelle, certaines racines d'un platane ont été sectionnées entraînant une faiblesse de certaines grosses branches qui vont être coupées lors d'un prochain élagage.

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ informe** que suite aux travaux de Requalification des Espaces Publics et de la Voirie réalisés, le Label « Ville Prudente » a été demandé. Une visite de terrain aura prochainement lieu.

➤ **Madame Françoise CRASSOUS** rappelle la Soirée « Astronomie » organisée le Vendredi 10 Septembre 2021 au Moulin Mauriçou dans le cadre des animations de la Médiathèque.

➤ **Madame Marie CHOLLET signale** que des véhicules, stationnés sur les trottoirs de la Route de Vendres obligent les piétons à marcher sur la voie et que les lignes jaunes de la Rte de Béziers ne sont pas respectées.

➤ **Monsieur Thierry LOPEZ demande** si les petites salles communales doivent être équipées de détecteurs de CO2. Monsieur le Maire lui répond que la réglementation ne l'oblige pas à ce jour.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.***